



COOPÉRATION

Denis Sassou N'Guesso échange avec Emmanuel Macron à l'Elysée

De passage à Paris après sa participation au sommet Etats-Unis d'Amérique-Afrique, le chef de l'Etat congolais a eu un tête-à-tête hier au Palais de l'Elysée avec son homologue français, Emmanuel Macron. Les questions de coopération bilatérale n'ont pas manqué au menu de l'entretien de plus d'une heure entre les deux personnalités, de même celles liées à la paix et la sécurité en Afrique, ainsi qu'à l'environnement ; Denis Sassou N'Guesso étant le président de la Commission climat du Bassin du Congo. La France est l'un des principaux bailleurs de fonds de la République du Congo.

Page 16



COMITÉ NATIONAL DU DIALOGUE SOCIAL

Le Smig au centre de la prochaine réunion

Prévue pour le 30 décembre à Brazzaville, la session du Comité national du dialogue social portera sur des questions parmi lesquelles celle concernant l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig). « Dans quelques jours, nous aurons, sous la présidence du Premier mi-



nistre, une session du Comité national du dialogue social. A l'ordre du jour de cette réunion, figure en bonne place la question du Smig », a indiqué le ministre d'Etat en charge de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Firmin Ayessa, devant les députés.

Page 3

HÔTELLERIE

Lydie Pongault annonce un nouveau départ

La ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, s'est entretenue hier à Brazzaville avec les gérants des hôtels à qui elle a exhorté au respect des lois et règlements régissant ce secteur d'activités.

« Les instructions seront données au directeur général du Tourisme et de l'Hôtellerie pour créer un cadre d'échanges avec les promoteurs des établissements hôteliers, dans lequel seront achevées les questions essentielles, notamment les difficultés rencontrées mais aussi les propositions pour la bonne marche du secteur de l'hôtellerie », a-t-elle signifié.



Page 5

AFFAIRES

MSC va développer ses activités au Congo

Le patron de Méditerranéen shipping company (MSC), Diego Aponte, a assuré, le 21 décembre à Paris, en France, que son groupe qui vient d'acquérir les actifs de Bolloré Africa logistics, va développer davantage

ses activités en République du Congo.

« Nous venons de conclure l'acquisition de Bolloré Africa Logistics. Nous sommes très fiers d'investir au Congo. Nous allons tenir les engage-

ments pris par le passé par la famille Bolloré », a-t-il soutenu. Bolloré Africa logistics est adjudicataire de la concession du terminal à conteneur du port autonome de Pointe-Noire.

Page 3

EDITORIAL

Noël

Page 2

ÉDITORIAL

Noël

Dans plus que quarante-huit heures va être célébré Noël, fête de la nativité chez les chrétiens, jour exceptionnel de gaieté pour les tout-petits mais aussi une occasion pour tous de partager un moment de gaieté en famille.

Pour les parents qui veulent voir briller de joie les yeux de leurs enfants, Noël est propice afin de leur offrir des jouets et de beaux vêtements. De sorte que tout soit parfait, que des souvenirs impérissables bouclent l'année en beauté.

Au demeurant, si la tradition recommande un jouet pour chaque enfant en âge de l'avoir, il est important de savoir choisir lequel convient à ses besoins afin de ne pas stimuler, sans le vouloir, des instincts de brigandage qui sommeillent chez certains.

Ceci dit, la montée du banditisme dans les grandes villes devrait décider les parents à privilégier des cadeaux qui stimulent l'épanouissement intellectuel et mental des enfants.

Aux pouvoirs publics, il revient la responsabilité de réglementer la vente des jouets, le but étant de renforcer l'éducation à la non-violence en ciblant en priorité les enfants en bas âge qui sont l'avenir de la nation.

Les Dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Approbation de la création de l'université de Loango et de l'Agence nationale d'assurance qualité

Réunie en séance plénière le 21 décembre à son hémicycle, l'Assemblée nationale a autorisé la création de l'université publique de Loango, dans le département du Kouilou, et de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur.



La troisième université publique en état de gestation en République du Congo s'appellera l'Université de Loango au lieu de Pointe-Noire. La dénomination de cette institution a été largement débattue au cours de la plénière. En effet, certains députés ont pensé qu'il fallait garder la dénomination de l'Université de Pointe-Noire puisqu'il s'agit d'une promesse de campagne du candidat-président, Denis Sassou N'Guesso, lors de la dernière élection présidentielle. Mais, la plénière a tranché en retenant le nom de l'Université de Loango au regard de sa situation géographique.

La création de la troisième université publique au Congo s'inscrit dans un vaste mouvement de renforcement des capacités d'offre de formation, fondé sur la mise en place des structures permettant de favoriser l'initiation aux métiers, l'acquisition des connaissances et compétences. Tout ceci en adéquation avec les besoins du développement et les emplois disponibles ou potentiels.

La représentation nationale a, par ailleurs, adopté la loi portant création de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur. Etablissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle permettra à la République du Congo, a dit la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Delphine Edith Emmanuel, de non seulement s'arrimer à l'espace africain mais aussi au monde parce que le pays disposera des universités crédibles et performantes.

« Dans l'espace Cames, avec ce type d'agence qui existe dans certains pays africains, nous avons l'ambition de rendre nos universités plus fortes. Avec cette agence, nous améliorons donc nos performances dans les établissements d'enseignement supérieur », a-t-elle soutenu devant les députés.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain
Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Mauakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila

Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

TRAVAIL

Nécessité d'adapter le Smig à la réalité du moment

Les députés ont adopté, le 21 décembre à Brazzaville, sept lois autorisant la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) dont celle relative à la fixation des salaires minimaux. Le ministre d'Etat, Firmin Ayessa, qui a défendu le projet de loi, a souligné la nécessité d'adapter le Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) qui est de 50 400 FCFA aux nouvelles données.

Le décret n° 2008 - 942 du 31 décembre 2008 fixe le montant du Smig valable sur l'ensemble du territoire national et dans tous les secteurs d'activités à 50 400 francs CFA par mois de travail. Interpellé par la représentation nationale lors de l'adoption de la loi autorisant la ratification de la convention n°131 de l'OIT sur la fixation des salaires minimaux, le ministre en charge de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Firmin Ayessa, a reconnu que le Smig actuel ne répond plus. Selon lui, l'OIT prône le tripartisme, le dialogue social à travers la tripartite dans la résolution des problèmes liés aux travailleurs.

« Le montant de 50 400 FCFA est insuffisant, que ce soit pour le Smig et le reste. Ce qui est vrai, depuis quelques années, le problème est posé par les trois centrales syndicales les plus représentatives et se trouve aujourd'hui sur la table du gouvernement. ... Avec les différentes crises que notre pays traverse, cela a joué de façon forte sur le

panier de la ménagère. Nous sommes conscients de cette question lancinante. Dans quelques jours, nous aurons, sous la présidence du Premier ministre, une session du Comité national du dialogue social. A l'ordre du jour de cette réunion, qui aura lieu le 30 décembre prochain, ce problème figure en bonne place », a-t-il annoncé, précisant que le mondané ne répond plus, d'où la nécessité de l'adapter à la réalité du moment.

Depuis quelques années, le plus bas salaire à la Fonction publique est de 90 000 FCFA pour certains tandis que pour d'autres il est à 120 000 FCFA. Ce qui est contraire à l'article 1er du décret n°2008-942 du 31 décembre 2008. En effet, l'augmentation du point d'indice des salaires des fonctionnaires qui est passé de 160 à 300 entre 2011 et 2017 a entraîné une amélioration de leurs salaires de sorte que le plus petit salaire d'un fonctionnaire est passé de 90 000 FCFA en 2014 à 120 000 FCFA en 2015, avant d'augmenter encore en 2016 et 2017. A vrai

dire, il ne s'agit pas d'une augmentation du Smig, d'autant plus qu'elle ne concerne que les fonctionnaires. De même, le décret de 2008 n'a jamais été abrogé par un texte contraire, a renseigné un sachant.

Les députés ont, par ailleurs, autorisé la ratification de six autres conventions de l'OIT. Il s'agit notamment des conventions 106 relative au repos hebdomadaire ; 122 sur la politique de l'emploi ; 140 sur le congé éducation payé ; 128 sur les prestations d'invalidité, de vieillissement et de survivants ; 130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie ; 135 relative aux représentants des travailleurs.

Un travail salué par le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale pour qui, à l'allure où vont les choses, le Congo pourrait ratifier une cinquantaine de conventions de l'OIT d'ici à la fin de l'année 2023. « La dynamique que vous venez d'installer dans l'adoption de ces projets de loi de ratification va nous permettre



Le ministre d'Etat, Firmin Ayessa DR

d'améliorer, de façon substantielle, notre statut à l'OIT. Sur environ 200 conventions de l'OIT, notre pays, à l'allure où vont les choses, grâce à cette dynamique que le Parlement congolais est en train d'installer, nous pourrions, d'ici à la fin de l'année prochaine, ar-

river à une cinquantaine de conventions ratifiées par notre pays. Je vous assure, ce sera là un score plus qu'intéressant puisqu'il y a plusieurs pays qui ne sont pas encore à une vingtaine de conventions ratifiées », s'est réjoui Firmin Ayessa.

Parfait Wilfried Douniama

AFFAIRES

Le groupe MSC promet d'accroître ses activités au Port autonome de Pointe-Noire

En séjour à Paris, le président Denis Sassou-N'Guesso s'est entretenu le 21 décembre avec Diego Aponte, le patron du groupe Mediterranean shipping company (MSC), acquéreur des actifs de Bolloré Africa logistics. Ce dernier a assuré que sa compagnie va davantage œuvrer pour l'ouverture du Congo vers le marché extérieur, à travers le transbordement au Port autonome de Pointe-Noire.

La rencontre entre le chef de l'Etat congolais et le président directeur général (PDG) du groupe MSC est intervenue le même jour de la signature de cession des actifs de Bolloré Africa Logistics à ce groupe. Le géant italo-suisse du transport maritime est désormais propriétaire de la totalité des activités portuaires et logistiques du groupe français, notamment en République du Congo.

« C'est la première fois que je rencontre le président Denis Sassou-N'Guesso. Aujourd'hui, nous venons de conclure l'acquisition de Bolloré Africa Logistics comme groupe MSC et nous sommes très fiers d'investir en République du Congo. Nous avons rencontré le chef de l'Etat pour discuter du futur, pour rassurer la présidence que



nous allons tenir les engagements faits par le passé par la famille Bolloré », a indiqué Diego Aponte.

Spécialisée dans la logistique portuaire, la compagnie MSC

entend augmenter le volume de ses activités portuaires au Congo et ouvrir le pays vers le reste du monde. Son PDG a annoncé qu'elle pourra aussi investir au port de Brazzaville

Le quai du Port autonome de Pointe-Noire DR pour desservir les pays limitrophes et voir les possibilités d'améliorer les infrastructures portuaires.

Précisons que le groupe MSC a réussi à acquérir 100 % des

actifs de Bolloré Africa Logistics, regroupant l'ensemble des activités de transport et logistique du groupe français en Afrique, sur la base d'une valeur d'entreprise nette des intérêts minoritaires de 5,7 milliards d'euros. Le montant global de la cession des actions s'établirait à 5,1 milliards d'euros auxquels s'ajoutent 600 millions d'euros de remboursement de comptes courants, d'après le communiqué de Bolloré.

Tout en se retirant des activités portuaires, Bolloré a également annoncé qu'il conservera cependant tout de même une présence importante en Afrique, précisément dans des secteurs comme la communication, le divertissement, les télécoms et l'édition, notamment à travers Canal+.

Fiacre Kombo

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès
CABINET

ARRETE N° 25902 /MEF/CAB.-
portant appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Mila-Mila, située dans la zone II du secteur forestier sud, dans le département du Niari.

LA MINISTRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 33-2022 du 08 juillet 2020 portant code forestier ;
Vu le décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;
Vu le décret n°2009-303 du 31 août 2009 fixant les modalités de sélection des offres de soumission pour l'attribution des titres d'exploitation forestière ;
Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2017-409 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre de l'économie forestière ;
Vu l'arrêté n°8516/MEFE/CAB du 23 décembre 2005 portant création, définition des unités forestières d'aménagement du secteur forestier Sud et précisant les modalités de leur gestion et de leur exploitation ;
Vu l'arrêté n°12884/MEF/CAB du 19 juillet 2019 portant création et définition des unités forestières d'exploitation de la zone II Niari dans le secteur forestier Sud ;
Vu le rapport d'inventaire de préinvestissement réalisé dans l'unité forestière d'exploitation Mila-Mila.

ARRETE :

Article premier : Il est lancé un appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'aménagement Mila-Mila, d'une superficie d'environ 54 529 hectares, dont 6.478 hectares de superficie utile, située dans la zone II du secteur forestier sud.

Article 2 : La concession des droits d'exploitation se fera par convention d'aménagement et de transformation. Elle passera du régime d'imposition directe au régime de partage de production, par le biais d'un contrat de partage de production à signer entre le gouvernement de la République du Congo et la société attributaire.

Article 3 : La mise en valeur de cette unité forestière d'exploitation se fera conformément aux dispositions de la législation et de la réglementation forestières en vigueur, notamment en ce qui concerne :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement simplifié de l'unité forestière d'exploitation Mila-Mila à compter de la deuxième année du lancement des activités ;
- la mise en place d'une unité de transformation industrielle intégrée et diversifiée, en tenant compte de la possibilité annuelle de la forêt. La production grumière sera transformée localement ;
- la réalisation d'un programme de gestion et de protection de la faune, à travers la mise en place et le financement d'une unité de surveillance et de lutte anti-braconnage dès la deuxième année de la mise en valeur de la concession forestière;
- la contribution au développement socio-économique dans la zone du projet, à travers la réhabilitation et l'entretien des voies de communication, la construction ou la réhabilitation des écoles, des dispensaires et d'autres infrastructures sociales, la fourniture d'équipements et des produits pharmaceutiques ;
- la construction d'une base-vie en matériaux durables dans un délai de dix huit (18) mois à compter de la date de signature de la convention.

Article 4 : Le volume maximum annuel (VMA) à extraire ne devra pas dépasser la possibilité annuelle de l'unité forestière d'exploitation. Celle-ci, fixée sur la base des volumes moyens des essences principales, est de 9.581m³, pour une rotation de dix (10) ans.

En sus du VMA, la possibilité annuelle en essences secondaires est de 20 222 m³.

Les possibilités annuelles en essences principales et secondaires sont réparties dans les tableaux ci-dessous :

a) Essences Principales

Essences	VME Total (m ³)	Durée d'exploitation (Année)	VMA (m ³)
Aiélé	5 122	10	512
Bilinga	1 043	10	104
Doussié bipendensis	2 153	10	215
Doussié pachyloba	4 629	10	463
Iroko	12 507	10	1 251
Limba	38 771	10	3 877
Longhi blanc	1 783	10	178
Movingui	8 707	10	871
Niové	5 922	10	592
Okan	208	10	21
Padouk	3 116	10	312
Sipo	402	10	40
Tali	10 519	10	1 052
Tiama	923	10	92
TOTAL	95 806		9 581

b) Essences secondaires

Essences	VME Total (m ³)	Durée d'exploitation (an)	Possibilité annuelle (m ³)
Accuminata	239	10	24
Afina / Mbazoa jaune	730	10	73
Agba / Tola	2 340	10	234
Angueuk / Sanou	1 581	10	158
Bahia	1 157	10	116
Bubinga, Kévazingo	15 516	10	1 552
Congotali	13 535	10	1 353
Dabema	18 516	10	1 852
Ebene	165	10	16
Ekoune	146	10	15
Emien	623	10	62
Engona	796	10	80
Essessang	57 072	10	5 707
Essia	1 958	10	196
Essoula	8 585	10	858
Eveuss	3 600	10	360

Fromager	9 550	10	955
Lati	152	10	15
Longhi Rouge	3 538	10	354
Mubala	5 700	10	570
Mukulungu	1 552	10	155
Mvanda / Pangou	2 404	10	240
Ngouété	128	10	13
Oboto	153	10	15
Olene	729	10	73
Olon	654	10	65
Ozigo	322	10	32
Safoukala	30 148	10	3 015
Sifu Sifu	3 298	10	330
Tchitola	17 330	10	1 733
Total	202 216		20 222

Article 5 : Afin de promouvoir la diversité de partenaire dans le secteur forestier, les candidatures sont ouvertes exclusivement aux seules sociétés ne disposant pas encore de concessions forestières.

Article 6 : Tout dossier de candidature doit être déposé en 30 exemplaires, dans un délai de trois mois maximum, à compter de la date de signature du présent arrêté, à la direction départementale de l'économie forestière du Niari ou à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville, sise Palais des verts en face de l'hôpital mère et enfant Blanche Gomes.

Article 7 : Toute personne morale ou physique intéressée par le présent appel d'offres peut retirer le dossier y relatif auprès du directeur général de l'économie forestière à Brazzaville, moyennant le paiement des frais de soumission d'une somme, non remboursable d'un montant de deux millions (2.000 000) Francs CFA.

Article 8 : Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du directeur général de l'économie forestière à Brazzaville.

Article 9 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /- *Dog*

Fait à Brazzaville, le 13 décembre

Rosalie MATONDO

CÉMAC

La BDEAC va appuyer la diversification des économies des Etats membres

La Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) a adopté, le 22 décembre, à Douala au Cameroun un plan stratégique 2023-2024 qui prévoit, entre autres, un accompagnement de la diversification des économies des six Etats membres.

Approuvé au cours d'une assemblée générale de la banque, ce plan préconise également le renforcement de l'intégration à travers le financement des projets structurants, l'appui aux programmes publics de développement, la promotion de l'habitat social et de l'éco-développement pour soutenir le développement durable.

La BDEAC entend augmenter son capital, dynamiser la mobilisation des ressources, renforcer la levée de fonds sur le marché financier régional, mobiliser les ressources sur le marché financier international et recourir au marché monétaire pour



Une vue du présidium de l'assemblée générale de la BDEAC/DR

lever les fonds.

Au plan interne, cette banque se fixe comme objectif d'obtenir une notation Investment grade, moderniser

son système d'information, adapter sa gouvernance et son organisation pour accompagner les ambitions du plan stratégique. Elle va

aussi renforcer sa visibilité auprès des parties prenantes internes et externes au moyen d'une bonne communication.

Le Congo a été représenté à ces retrouvailles de la capitale économique camerounaise par le ministre de l'Economie et des Finances, Jean Baptiste Ondaye, et sa collègue en charge du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. Basée à Brazzaville, la BDEAC est l'instrument de développement des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), à savoir la République du Congo, la Guinée équatoriale, la Centrafrique, le Cameroun, le Gabon et le Tchad.

Christian Brice Elion

INDUSTRIE TOURISTIQUE

Lydie Pongault face aux hôteliers

La ministre chargée du Tourisme, Lydie Pongault, a rencontré les gérants des différents hôtels de Brazzaville, le 22 décembre, afin de les connaître, de se faire connaître et d'aller sur de nouvelles bases.

Le nouveau type de partenariat noué avec les gérants des hôtels s'inscrit uniquement dans le cadre du respect de la loi et règlements en vigueur dans le secteur du tourisme. En ce qui concerne la délivrance des autorisations provisoires ou définitives qui retardent et les préoccupations posées par les différents partenaires, la ministre a in-

diqué: « Les équipes seront mises en place, c'est un problème que nous avons trouvé, nous allons y remédier; je pense que vous aurez les réponses dans les jours à venir. L'Etat va accompagner les acteurs du tourisme à travers des ateliers, séminaires et à des salons au niveau international. Tant que nous restons entre nous

Congolais, je ne pense pas que les choses pourront évoluer et emmener le tourisme à éclore comme le souhaite le gouvernement... ». La mission première, a dit Lydie Pongault, consiste dans un premier temps à doter le secteur de l'hôtellerie d'un cadre juridique répondant à ses exigences, susceptible de contribuer à l'essor de l'économie

nationale tel que stipulé dans le décret n°2022-18-86 du 21 novembre 2022, relatif aux attributions du ministre de l'industrie, culturelle, touristique, artistique et des Loisirs. Aussi, un certain nombre de textes règlementaires a été initié parmi lesquels un projet d'arrêté fixant l'effet inhérent à la délivrance de l'autorisation de l'agrément et de la licence relative aux activités touristiques; un projet d'arrêté fixant l'effet inhérent à la demande de classement ou de reclassement des établissements d'hébergement touristiques. Ce travail est en cours, a dit la ministre, et tiendra compte des attentes des partenaires. Comme sous-bassement juridique, le décret n° 202022-320 du 14 juin 2022 fixant les conditions de délivrance, de l'autorisation de l'agrément ou la licence des activités touristiques, le décret n° 2022-242 du 4 mai 2022 fixant les modalités de classement, de déclasserment et de reclassement des établissements d'hébergement touristiques. La ministre Lydie Pongault envisage des projets de textes modifiant l'ordonnance n° 16/78 du 10 mai 1978 portant création d'un fonds de développement touristique et le décret n° 04/78 du 19 janvier 1984 portant réglementation des établissements d'hébergement et de restauration considérés comme caducs.

Ceci se fera dans l'optique d'adapter ces textes à la nouvelle orientation

politique et économique donnée au secteur du tourisme par le Premier ministre à travers la politique générale du gouvernement. Toutes ces actions seront menées en tenant compte des préoccupations respectives des partenaires.

« Les instructions seront données au directeur général du Tourisme et de l'Hôtellerie ainsi qu'à mes conseillers pour créer un cadre d'échange avec les promoteurs des établissements hôteliers, dans le quel seront achevées les questions essentielles, notamment les difficultés rencontrées mais aussi les propositions pour la bonne marche du secteur de l'hôtellerie. La réorganisation du secteur de l'hôtellerie concerne, entre autres, la simplification des formalités administratives relatives à la délivrance des autorisations, agréments et licence d'exploitation... », a-t-elle fait savoir Lydie Pongault, tout en exhortant les promoteurs d'établissements d'hébergement touristique qui exercent leur activité au mépris de la loi à s'y conformer. « Les instructions seront données à l'inspections générale du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs pour effectuer le contrôle de conformité et de reversement de la taxe sur la base d'un programme que nous définirons dans les prochains jours », a-t-elle signifié.

Rosalie Bindika



Des gérants des hôtels de Brazzaville/Adiac

LIBÉRIA

Le pays commémore son bicentenaire

Le Libéria commémore cette année son 200^e anniversaire en tant que pays mais il reste marqué par les blessures des guerres civiles des années 1980 et 1990.

Il y a 403 ans, en 1619, les premiers bateaux d'esclaves débarquaient à Jamestown, sur la côte ouest américaine. Plus tard, ce sera le périple inverse, de milliers d'anciens esclaves issus de la traite négrière décidant de partir des États-Unis vers une colonie américaine d'Afrique de l'Ouest : le Libéria.

Ce pays d'Afrique de l'Ouest a été fondé en 1822 par des personnes libres d'ascendance africaine des États-Unis, encadrées par une association américaine, l'American colonization society. Celle-ci finance l'achat de terres pour permettre l'installation de quelque 30 000 anciens esclaves africains affranchis. En 1847, le Libéria devient officiellement une république indépendante.

L'installation sera marquée par une cohabitation dif-



L'ambiance dans les rues de Monrovia DR

ficile avec la population locale, des tensions entre Américano-Libériens et natifs qui vont impacter pendant plus d'un siècle la stabilité politique du pays. Les anciens esclaves affranchis deviennent les maîtres du pays et relèguent la population autochtone au rang de citoyen de seconde classe. Cette dernière n'obtiendra le droit de vote qu'un siècle plus tard. Entre les deux groupes se développe un antagonisme. En 1980, pour

la première fois, c'est un autochtone, Samuel Doe, qui parvient au pouvoir à la faveur d'un coup d'État. Lors des deux décennies suivantes, le pays sera déchiré par deux guerres civiles sanglantes qui feront plus de 250 000 morts. En 2003, la paix revient dans le pays, mais le Libéria figure toujours parmi les vingt pays les moins développés au monde, malgré ses immenses richesses naturelles.

L'objectif clé de la commémoration du bicentenaire est de renforcer la riche relation historique entre les États-Unis et le Libéria qui remonte aux années 1800. Le thème retenu et débattu depuis le début de l'année est « *Le Libéria : la terre du retour-commémoration de 200 ans de liberté et de leadership panafricain* », accompagné du slogan « *L'étoile unique, pour toujours, plus forts ensemble* ». A l'occasion, le président

du Libéria, George Weah, a appelé tous les Libériens, les partenaires locaux et internationaux à participer à l'événement historique. Le Libéria a assuré un leadership panafricain dans la création de l'Union africaine, une organisation qui a succédé à l'Organisation de l'unité africaine. Le pays s'était joint à l'appel lancé au continent pour la création d'organisations régionales, telles que la Communauté économique de développement des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano. Monrovia a été baptisée la capitale du Libéria en l'honneur de James Monroe, le cinquième président des États-Unis. Le drapeau est une réplique partielle du drapeau américain pour symboliser la relation étroite entre les deux pays.

Noël Ndong

COOPÉRATION

Paris lève ses restrictions avec le Maroc et l'Algérie

Entamée l'été avec la Tunisie, Paris a annoncé officiellement la fin des restrictions de visas avec le Maroc et l'Algérie, afin d'améliorer le climat des affaires avec ses partenaires du Maghreb.

La question des visas pollueait les relations bilatérales entre la France et les différents pays concernés depuis septembre 2021, date de la décision de Paris de réduire drastiquement les quotas de visas (avec des taux de refus de 50 % pour l'Algérie et le Maroc, de 30 % pour la Tunisie) pour répondre au manque d'empressement des pays concernés à délivrer des laissez-passer consulaires à leurs ressortissants expulsés, bloquant ainsi les procédures d'expulsion côté français. Amalgamant toutes les couches de la population sans discernement, ces restrictions avaient provoqué des sentiments anti-français dans la population, notamment dans les milieux d'affaires des pays concernés, et commençaient à freiner les relations d'affaires. Cette page se tourne. En visite au Maroc pour préparer un prochain déplacement présidentiel - a priori en février 2023-, la cheffe de la di-

plomatie française, Catherine Colonna, a annoncé la levée de cette mesure pour le Maroc : « *C'est fait, nous avons pris des mesures avec nos partenaires marocains pour la reprise normale et complète des activités consulaires entre*

« Notre objectif est de relancer les échanges humains entre le Maroc et la France et de favoriser encore davantage cette imbrication profonde de nos sociétés qui fait que nous avons toujours eu des relations solidaires »

les deux pays », a annoncé le ministre à la presse, ajoutant : « *Notre objectif est de relancer les échanges humains entre le Maroc et la France et de favoriser encore davantage cette imbrication profonde de*

nos sociétés qui fait que nous avons toujours eu des relations solidaires ».

Dans la foulée, lors d'une visite à Alger, le 18 décembre, le ministre français de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a confirmé un « retour à la normale » dans les relations consulaires entre les deux pays, c'est-à-dire la levée des restrictions aux visas pour les ressortissants algériens. Une annonce qui s'inscrit dans le réchauffement des relations franco-algériennes engagé lors de la visite du président français, Emmanuel Macron, fin août dernier. Alors que les rapports entre Alger et Paris étaient tendus, le président de la France avait entamé, le 25 août, un déplacement de trois jours placé sous le signe de l'apaisement. Cette visite entrait dans le cadre d'une détente diplomatique entre les deux pays et ainsi favoriser de nouveaux partenariats économiques.

Noël Ndong

GUERRE EN UKRAINE

Volodymyr Zelensky veut un plan de paix

Devant le Congrès américain, le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a de nouveau appelé, le 21 décembre, à la paix dans son pays.

Le président ukrainien a brièvement mentionné l'approbation américaine de son « plan de paix » ainsi qu'un éventuel sommet. « *L'Ukraine a déjà fait des propositions dont je viens de discuter avec le président Biden. Notre formule de paix a dix points qui devraient et doivent être mis en œuvre pour notre sécurité commune, et le sommet qui peut se tenir* », a déclaré Volodymyr Zelensky. En outre, il a fait part au président américain de sa « reconnaissance du fond du cœur pour son rôle moteur face à l'invasion de l'Ukraine ».

De son côté, le président américain a aussi affirmé à son homologue ukrainien qu'il soutenait l'aspiration de Kiev à une « paix juste ». Le peuple ukrainien reste « source d'inspiration pour le monde », a-t-il affirmé. Avant cela, Joe Biden a promis à Volodymyr Zelensky de « continuer à renforcer la capacité de l'Ukraine à se défendre,

en particulier la défense antiaérienne », tandis que le président ukrainien l'a remercié pour son « grand soutien ».

Par ailleurs, le président américain a reproché à son homologue russe, Vladimir Poutine, d'utiliser « l'hiver comme une arme contre les civils en visant les réseaux d'eau et d'électricité ».

Pendant ce temps, le président russe, Vladimir Poutine, a fixé les objectifs de l'armée russe pour 2023. « *La Russie va déployer des bases navales à Marioupol et Berdiansk, la flotte va disposer d'un nouveau missile hypersonique, les effectifs de l'armée seront portés à 1,5 million de militaires, la triade nucléaire est maintenue en état de veille* », a-t-il assuré.

Alors que les réparations sont toujours en cours, l'Ukraine craint de nouvelles frappes contre ses infrastructures énergétiques.

Y.R.Nz.

PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Félix Tshisekedi a communiqué avec les « Mbandakais »

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a tenu un mega meeting, le 21 décembre, devant une foule immense réunie à la grande place du chef-lieu de la province de l'Équateur.

Introduit par le gouverneur de la province, Bobo, le chef de l'Etat a eu à apprécier, à juste titre, les éloges de son représentant dans cette entité territoriale qui a reconnu que, depuis l'indépendance, la ville de Mbandaka n'a jamais eu l'électricité et des routes. Et que grâce à son hôte, ceci est devenu visible tout en reconnaissant que beaucoup reste encore à faire.

Prenant la parole, le garant de la nation a rappelé l'ajournement de sa tournée du début de l'année à la suite de la pandémie d'Ebola, promettant de revenir pour sa prochaine itinérance dans le Grand-Équateur, avant de reconnaître que le vrai problème des « Mbandakais », c'est l'électricité. Il a promis de faire venir le directeur général de la Société nationale d'électricité afin que, pendant son séjour, un début de solution soit trouvé.

L'autorité suprême du pays a salué la condamnation, par toute la communauté internationale, du M23. Il en a profité pour annoncer à la population que ce groupe rebelle, soutenu



L'arrivée du président Félix Tshisekedi à Mbandaka

par le Rwanda, a commencé déjà à plier bagages. Il est revenu sur le Programme de développement de 145 territoires qui constitue une préoccupation pour lui en vue de changer le pays déjà détruit. « Si j'avais tenu que la Conférence des

gouverneurs soit organisée à Mbandaka, c'était pour me rendre compte des problèmes qui se posent et chercher des voies et moyens pour les solutionner (...) », a-t-il déclaré. Et d'ajouter : « Je vous annonce qu'il sera construit, ici à Mbandaka, une université

moderne qui n'aura rien à envier aux grandes universités à travers le monde. Vous demandez la construction des usines, c'est bien, mais cela ne peut être possible que s'il y a l'eau, l'électricité et des routes. Nous venons de

recommencer à zéro. Nous devons tous mettre la main dans la pâte. Bannissons la corruption qui est réellement une sorcellerie. Elle est à la base de la situation que nous vivons aujourd'hui. Unissons-nous. Nous sommes tous Congolais. Ne nous divisons pas à cause de nos tribus ».

Et de poursuivre : « Grâce à l'Inspection générale des finances, l'argent entre dans les caisses de l'Etat mais c'est encore peu. La République démocratique du Congo a beaucoup d'argent. Nous sommes invités, tous, sans exception, à construire un nouveau pays ». Le premier citoyen congolais a terminé son adresse en demandant à la population de s'enrôler massivement avant d'annoncer qu'il va personnellement donner le go de l'opération d'ici au 24 décembre à Mbandaka. Précisons que le président de la République est le seul Congolais ayant comme circonscription électorale l'ensemble du territoire congolais.

Alain Diasso

ŒUVRES CARITATIVES

Du sourire aux pensionnaires de l'orphelinat Maison de l'espoir

L'ambiance était presque festive le 19 décembre à l'orphelinat Maison de l'espoir, au quartier 3 dans la commune de N'Djili, à Kinshasa, qui a reçu une délégation de la Fondation Eternel est mon berger d'Yvette Mbuyi (FEMB), conduite par son coordonnateur, Yves Tshimanga. Cette fondation a offert aux orphelins un lot de produits alimentaires et autres de première nécessité, en vue de leur permettre de passer les festivités de Noël et de la Saint-Sylvestre avec sourire.

Le don offert a été constitué de nombreux produits alimentaires, notamment des sacs de riz et de semoule, des bidons d'huile, des bouteilles de jus, des sachets de sucre et de haricots, des cartons de surgelés, etc. Dans sa gibecière, la FEMB a également prévu quelques produits pharmaceutiques pour les premiers soins des enfants orphelins pendant les festivités de fin d'année. Pour cette fondation, en effet, ce geste vise à aider cet orphelinat à passer les fêtes en toute gaieté.

Très touchés par cet acte de la FEMB, ces enfants orphelins et leurs encadreurs, dont la coordonnatrice Marie Vuvu Kiami, ont remercié la fondation ainsi que toute l'équipe, pour ce geste de générosité.

Notons que ce n'est par le premier geste de cette fondation en faveur de cet orphelinat. A chacune de ses interventions, il y a toujours des produits alimentaires et autres de première nécessité comme du savon et autres pour l'assainissement du milieu.

Lucien Dianzenza

ENTREPRENEURIAT

Florent Munzamba s'imprègne des réalités de la marque Ngola

Le directeur général du Fonds de garantie de l'entrepreneuriat congolais (Fogec), Florent Munzamba, a visité, le 20 décembre, les installations de la société Le Risien, propriétaire du label Ngola, situées dans l'enceinte de la Foire internationale de Kinshasa (Fikin).

La visite, qui rentre dans le cadre des procédures de cette structure du ministère chargé des Petites et Moyennes entreprises et Artisanat, a permis au directeur général (DG) Munzamba de vivre les réalités de cette société à capitaux purement congolais tenue par un jeune entrepreneur, le Dr Richard Sita.

Sur place, le DG du Fogec a visité les bureaux de la Direction générale de la société ainsi que l'usine d'où sortent tous les produits de la grande marque congolaise Ngola qui fait un nom dans le secteur cosmétique. Il a vu notamment comment se fabrique le savon et la crème Ngola ainsi que d'autres produits de cette marque.

La satisfaction pour des réalités vécues

Le DG Munzamba s'est dit satisfait des réalités vécues sur place. Pour lui, en faisant cette descente sur le terrain, vers les installations de la Fikin, il ne s'attendait pas à trouver une usine moderne, avec des machines sophistiquées achetées sur fonds propres. Mais, au-delà de cette surprise, le DG du Fogec a en-



le DG Munzamba, en visite dans l'usine Ngola

couragé la direction de la société Le Risien à continuer dans ce sens. Il a insisté, à cette occasion, sur la vision du chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, de faire des millionnaires congolais, notamment en soutenant les jeunes entrepreneurs congolais.

Le DG de la société Le Risien, le Dr Richard Sita Tamusasa, a, lui, trouvé en cette visite un motif de satisfaction et de fierté pour son entreprise

qui a déjà fait du chemin, en travail sur fonds propres. Dans le sens de la vision du chef de l'Etat évoqué par le DG Munzamba, il croit dur comme fer que le gouvernement va lui donner un coup de pouce en vue de permettre à cette entreprise d'atteindre certaines ambitions qu'elle s'est fixées dont celle d'étendre son marché et de satisfaire davantage sa clientèle.

Lucien Dianzenza

LES MUCODEC
vous souhaitent

*Joyeux Noël
& bonne Fête de Nouvel An*

2023

Bientôt
40 ans
avec vous !



06 987 90 00 - mucodec.com



Encore plus proche de vous !



COMMUNIQUE DE PRESSE

Eni lance un deuxième projet FLNG pour augmenter la production et l'exportation de GNL depuis la République du Congo

San Donato Milanese (Milan), 22 décembre 2022 - Eni a signé un contrat avec Wison Heavy Industry pour la construction et l'installation d'une unité flottante de production de gaz naturel liquéfié (FLNG) d'une capacité de 2,4 MTPA (millions de tonnes par an). Le FLNG sera déployé au large de la République du Congo.

Le navire de 380 mètres de long et 60 mètres de large sera ancré à une profondeur d'eau d'environ 40 mètres et pourra stocker plus de 180.000 mètres cubes de GNL et 45.000 mètres cubes de GPL. Les activités préliminaires ont déjà commencé, avec la commande des composantes à livraison long terme et la découpe de l'acier pour la construction des réservoirs cryogéniques qui a eu lieu le 20 décembre.

Cette installation sera le deuxième FLNG à être déployé en République du Congo, le premier étant Tango FLNG (capacité de 0,6 MTPA) avec production de GNL devant démarrer en 2023. La capacité globale de production de GNL sur Marine XII sera de 3 millions de tonnes/an (plus de 4,5 milliards de mètres cubes/année) dès 2025.

Les deux initiatives font partie du plan de développement gaz de Marine XII, conformément à la stratégie d'Eni visant à valoriser son capital gazier.

Contacts de l'entreprise:

Press office: Tel +39.0252031875 – +39.0659822030

Shareholders' freephone number (from Italy): 800940924

Shareholders' freephone number (from abroad): +80011223456

Switchboard: +39.0659821

ufficio.stampa@eni.com

segreteriaassociata.azionisti@eni.com

investor.relations@eni.com

Website: <http://www.eni.com/>

Congo subsidiary: Communication Externe de Eni Congo

Tel: +242 05-314-01-65/+242 05-800-61-10

Email: Communication.Externe.enicongo@eni.com

BGFIBank congo
vous souhaite un
Joyeux Noël

Minosh Ka

Ecoute - Qualité - Client
Tél: 8188
Email: eqccongo@bgfi.com
www.groupebgfibank.com


BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITÉ ET
DE L'ACTION HUMANITAIRE



BP: 545; Tél: 226041119 Site web: www.affaires-sociales.gouv.cg Mail : telema@affaires-sociales.gouv.cg Brazzaville

DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES SOCIALES

Projet d'Appui à l'Inclusion Productive des
Populations Vulnérables « TELEMA »

BP: 545; Tél: (242) 01 223 00 39
Site Web: www.affaires-sociales.gouv.cg
E-mail : contact@affaires-sociales.gouv.cg
Brazzaville.

TERMES DE RÉFÉRENCE

POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX CHARGÉS DE MISSION INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Contexte général et description succincte du projet

Le projet d'appui à l'inclusion productive des populations vulnérables en République du Congo dit « projet TELEMA », mis en œuvre par le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, bénéficie d'un appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD). Etant un projet internalisé, il se donne pour finalité de créer des mécanismes structurels, organisationnels et des capacités permettant au MASSAH de mettre en œuvre le Plan National d'Action Sociale (PNAS) dans son ensemble et en particulier sa politique d'insertion économique et productive des populations vulnérables.

De façon spécifique, il s'agit de (i) renforcer durablement les capacités du MASSAH, plus particulièrement de la Direction Générale des Affaires Sociales, au niveau central comme au niveau déconcentré pour contribuer à la pérennisation des acquis du projet et de l'ensemble des interventions sociales, (ii) expérimenter graduellement des dispositifs permettant d'accompagner durablement des personnes vulnérables vers l'emploi ou l'auto emploi à Brazzaville, à Pointe-Noire et au Pool et (iii) permettre la mise en place et l'ancrage du système national d'information de l'action sociale en installant des modalités de collecte et d'exploitation des données d'action sociale suffisamment adaptées à l'organisation et au fonctionnement du MASSAH.

Ce projet cible les jeunes (16-29 ans) et les adultes vulnérables (30 à 59 ans); diplômés sans emploi, au chômage, en situation de handicap ou pas, employables et/ou en capacité de poursuivre une formation en vue de l'insertion professionnelle et sociale.

En effet, la mobilisation du MASSAH et des partenaires techniques et financiers sur les problématiques d'autonomisation économique des populations vulnérables et du renforcement des capacités du système d'action sociale, représente une grande opportunité pour renforcer et développer les interventions coordonnées, cohérentes et efficaces.

Dans le but d'assurer une meilleure coordination des actions, le projet TELEMA procède au recrutement de deux chargés de mission d'insertion socioprofessionnelle. Un à Brazzaville avec compétences élargies aux CAS dédiées du Pool et un autre à Pointe-Noire.

1. Missions du chargé de mission d'insertion socioprofessionnelle (CMIS)

Sous l'autorité du Directeur Général des Affaires Sociales, Coordonnateur du projet TELEMA, du Responsable de la composante 2 (inclusion productive) et la supervision des directeurs départementaux des Affaires Sociales de Brazzaville, Pool et Pointe-Noire, le chargé de mission insertion socioprofessionnelle a pour mission principale d'appuyer, au niveau départemental, l'exécution du volet inclusion productive.

Plus précisément, il assistera la Direction Départementale des Affaires Sociales en général et le Bureau de l'Insertion Socioéconomique dans l'exécution des tâches suivantes :

- superviser et accompagner la mise en œuvre du dispositif d'insertion socioprofessionnelle du projet TELEMA;
- appuyer l'exécution du projet par les travailleurs sociaux des CAS à travers les activités suivantes :
 - conduite des réunions d'information et la contractualisation avec les bénéficiaires;
 - réalisation des bilans de compétences;
 - élaboration des plans d'affaires;
 - exécution et suivi des projets.
- appuyer le bureau d'insertion socio-économique dans toutes tâches administratives en lien avec le projet Téléma.

Profil du chargé de mission insertion socio-professionnelle

- Être de nationalité congolaise ;
- Avoir un diplôme universitaire (Bac+4 minimum) en gestion, économie, sociologie, management de projets, travail social ou équivalent ;
- Avoir des compétences en gestion de projets surtout les projets d'insertion socioprofessionnelle ;
- Avoir des connaissances sur le secteur informel, la création d'entreprise, l'environnement des affaires au Congo ;
- Avoir une capacité de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une capacité rédactionnelle et un esprit de synthèse ;
- Avoir une très bonne connaissance du français ;
- Avoir une très bonne pratique des outils informatiques : Word, Excel, PowerPoint, logiciel de gestion des projets, etc.

Expérience professionnelle :

- Expérience professionnelle minimum de 3 ans dans les projets d'insertion socioprofessionnelle ;
- Avoir travaillé pour les ONGs d'insertion ou d'accompagnement des personnes vulnérables ;
- Avoir une expérience dans le domaine de la formation ou de l'accompagnement des porteurs des projets ;
- Avoir une expérience dans le domaine du secteur informel, si possible dans celui de l'appui aux microentreprises (individuelles ou groupement) ;
- Toute autre expérience professionnelle, en particulier en gestion, dans l'entrepreneuriat ou dans le secteur privé, pourra être considérée comme un atout supplémentaire.

Durée

La durée du contrat est d'un (1) an renouvelable à la suite d'une évaluation satisfaisante.

Lieu du travail

- Un poste est basé à Brazzaville et qui couvre les départements de Brazzaville et du pool ;
- Un poste est basé à Pointe-Noire.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

Les candidats intéressés devront déposer un dossier de candidature en français sous pli fermé, comprenant :

- une lettre de motivation adressée au Directeur Général des Affaires Sociales, Coordonnateur du Projet TELEMA ;
- un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste ;
- les copies légalisées des diplômes ;
- les copies des attestations ou certificats de travail ;
- trois (3) références professionnelles (nom, prénom, fonction actuelle, adresse, numéro de téléphone et e-mail).

Les dossiers de candidature doivent être déposés en trois (3) exemplaires au plus tard, le 09 janvier 2023 à 13h00 (heure locale), à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé portant la mention :

« Avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un chargé de mission insertion socioprofessionnelle ». Siège du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, derrière le Ministère de la Justice, des Droits Humains et la promotion des peuples autochtones à côté du Commissariat central, Brazzaville - République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 22 décembre 2022

Le Directeur Général des Affaires Sociales,

Le Coordonnateur du projet
Christian Roch MABIALA

LEVÉE DE L'EMBARGO SUR LES ARMES

La RDC s'en sort ragaille

« Une iniquité réparée », pourrait-on dire après l'adoption de la dernière résolution onusienne levant les restrictions imposées jusqu'alors à la République démocratique du Congo (RDC) en matière d'armement.

La RDC, qui s'est battue bec et ongle pour obtenir gain de cause dans ce qui a tout l'air d'une intrigue pour avoir impliqué plusieurs pays amis, ne peut que se réjouir du dénouement. En effet, c'est depuis 2008 que l'Organisation des Nations unies avait levé l'embargo sur les armes en RDC, tout en maintenant la procédure de notification, plusieurs fois amendée. Ce régime de restriction qui enjoignait les marchands d'armes à notifier, en amont, le Conseil de sécurité sur le type d'armes fournies aux forces régulières de la RDC, vient d'être aboli à la satisfaction générale.

Pendant près de vingt-deux ans, le pays a souffert de cet embargo qui a fait l'affaire des groupes armés et autres forces négatives très prolifiques et régulièrement approvisionnés en matériel de

guerre grâce à des connexions impliquant aussi bien des officiers des Forces armées de la RDC que des Etats voisins. Dans son rapport publié le 12 septembre 2012, l'organisation des droits de l'homme Human right watch citait notamment le Rwanda et l'Ouganda comme principaux pourvoyeurs d'armement aux groupes armés qui empestent l'Est de la RDC. Une situation qui a longtemps desservi le pays de Félix Tshisekedi dont l'effort de guerre fut oblitéré par des trahisons et duplicités, tant en interne qu'en externe. Le Conseil de sécurité, qui justifiait le maintien du régime de notification en cas d'importation d'armes vers la RDC par le besoin de traçabilité, vient donc de se rétracter devant les faits. Kinshasa peut maintenant respirer et s'équiper militairement sans avoir des

comptes à rendre à personne. Sur le terrain, il est clair que la donne va changer. Le premier mouvement de retrait des troupes du M23 des zones occupées est symptomatique d'une fin probable des hostilités.

Faire taire à jamais les armes

Nonobstant la résolution onusienne 2641, les armes ont toujours circulé dans la sous-région et, particulièrement à l'Est de la RDC, transitant entre milices, groupes armés et forces négatives, sous les regards impuissants d'une communauté internationale plutôt complice via ses multinationales. D'où, il fallait sonner le tocsin de la révolte comme l'a fait la France et d'autres pays partenaires, agacés par cette forme d'hypocrisie qui repoussait de

plus bel l'échéance d'une paix restaurée en Ituri, au Nord et Sud-Kivu.

Présentée par la France, la résolution 2667 a été votée à l'unanimité par les pays membres de l'organe suprême des Nations unies qui a déclaré reconnaître la « situation sécuritaire précaire sur le terrain » en RDC caractérisée notamment par le ravitaillement continu des groupes armés en armes et munitions. La France s'est investie pour que le régime de notification qui liait les fournisseurs d'armes à la RDC soit levé. Paris a condamné le soutien apporté par Kigali au M23 à qui elle a exigé l'arrêt immédiat des hostilités.

Vu que le régime d'embargo interdit, de manière évidente, toute forme d'appui aux groupes armés sévissant sur le territoire de la RDC, d'autres

Etats du monde, à l'instar de la Belgique, de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Allemagne et tant d'autres, ont aussi condamné l'agression de la RDC par le Rwanda via le M23 et exigé que ce groupe terroriste cesse avec ses activités criminelles aux conséquences désastreuses.

Quoiqu'il en soit, les lignes sont véritablement en train de bouger grâce à la diplomatie agissante impulsée par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi. Toutefois, la levée partielle de l'embargo sur les armes au profit de la RDC devrait amener le Conseil de sécurité à couper désormais toutes les sources d'approvisionnement en armes des groupes armés et arrêter des mécanismes visant à empêcher in fine la floraison d'une telle entreprise macabre.

Alain Diasso

FUNÉRAILLES

Tshala Muana sera inhumée aujourd'hui

La Mamu nationale sera conduite à sa dernière demeure à la Nécropole Entre terre et ciel, la veille du réveillon de Noël, après les derniers hommages qui lui seront rendus à l'esplanade du Palais du peuple ce vendredi.

Le programme des obsèques de Tshala Muana (DR)Le deuil organisé au départ à la demeure de l'illustre disparue, à dater du 10 décembre, est, depuis le 19 décembre, tenu à Maisha Park afin de permettre à un plus large public d'y participer. Et, c'est ce 22 décembre que s'organise la veillée mortuaire à laquelle prendront part de nombreuses personnalités du showbiz, ses homologues chanteurs et musiciens. Des politiques sont aussi attendus à cette veillée, tout particulièrement les partisans du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) dont Tshala Muana fut la présidente de la Ligue des femmes et qu'elle était de ces artistes qui avaient soutenu les campagnes de Joseph Kabila, d'abord en 2006, puis sa réélection en 2011. Du reste, Olive Lembe Kabila, l'ex-première dame, est passée témoigner sa compassion au compagnon de la Reine du mutuashi, Claude Mashala, la semaine dernière, en compagnie de certains cadres dudit parti. Il y avait, en tête de la délégation, le secrétaire permanent, en l'occurrence Emmanuel Ramazani Shadari. Il est prévu, avant l'exposition de la dépouille au Palais du peuple, une cérémonie d'honneur au siège du PPRD.

Intronisée pour s'être illustrée comme ambassadrice de sa culture luba, à travers ses chants dans sa langue maternelle et choisie de mettre en avant la danse de son



terroir, le mutuashi, elle a son nom inscrit dans les annales du Kasai occidental dont elle était originaire. Le folklore luba qu'elle a sublimé au plus fort de sa carrière était l'empreinte personnelle dont elle avait imprimé la musique congolaise. Ce, au point d'être surnommée la Reine du mutuashi et de baptiser son orchestre Dynastie

mutuashi. La star internationale qui s'est éteinte le 10 décembre est pleurée à chaudes larmes par les mélomanes congolais et du monde nullement préparés à sa brusque disparition à 64 ans. Tshala Muana dans sa période la plus faste (DR)

Productrice et mentor

Tshala Muana, dont la carrière solo

Tshala Muana dans sa période la plus faste. DR a été lancée véritablement à partir de la Côte d'Ivoire, est passée alors de danseuse à chanteuse. Elle s'est révélée aussi par la suite un bon mentor pour de nombreuses jeunes chanteuses. En effet, quand, à l'orée des années 2000, Tshala Muana se décide à assurer elle-même la production de sa musique, elle prend également sous

son aile de jeunes talents. C'est donc à partir de 2008 que commence l'aventure avec notamment MJ30, Jos Diena, Lula Tshanda et Boss Bossombo. La plus illustre d'entre elles reste celle avec la pétillante MJ 30 qui semble porter la même fougue qui la caractérisait, elle, dans sa jeunesse, ou sa période Tshala Muana et Mbilia Bel (DR) la plus faste, alors qu'elle se coiffait à la Tina Turner et arborait des tenues toutes pailletées aux longues fentes interminables. C'est donc avec cette dernière qu'elle a fait des reprises de certains tubes, notamment «Nasi nabali» et avec qui elle a réalisé des duos à l'instar de «Grand-prêtre mère» passée, d'ailleurs, comme une expression lingala et qui, comme «Duku Duku», feront date dans les quelques collaborations de talents féminins congolais. Par ailleurs, «Don de Dieu», le featuring de Tshala Muana avec sa consœur Mbilia Bel réalisé en 2018, fait partie des rares que l'on compte parmi les légendes féminines de notre chanson. Aux nombreuses cordes de son arc, il faut ajouter celle d'actrice suite à ses apparitions au cinéma dans le légendaire «La vie est belle» de Mweze Ngagura et «Falato» (L'orphelin) de Mahamadou Cissé. Du reste, l'on apprend qu'elle préparait un nouvel album dont la sortie ne devait pas tarder, mais hélas !

Nioni Masela



B.P. 711
Pointe-Noire - Congo
Tél. : (+242) 222 94 00 52
Fax : (+242) 222 94 20 42
E-Mail : info@papn-cg.org
Web : www.papn-cg.org

Republique du Congo
Unité - Travail - Progrès

REPUBLIQUE DU CONGO
PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

« Projet d'acquisition d'une solution information capable
de gérer toute la chaîne des opérations portuaires »

SERVICES DE CONSULTANTS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET 015/PAPN/DSI/SPCIPM

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a prévu dans le cadre de son budget d'investissement 2022 des fonds afin de financer son programme « logiciel et développement » et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements du marché d'acquisition d'une solution informatique capable de gérer toute la chaîne des opérations portuaires.

2. Les services du consultant auront pour objet de :

Mettre à la disposition du PAPN le document descriptif de toutes les fonctionnalités leur solution logiciel existante ou en cours de développement ;

Présenter en ligne ou en présentiel leur solution logicielle existante ou en cours de développement.

NB : la solution logicielle proposée devra disposer le minimum des fonctionnalités suivantes :

(i) Pour le module de gestion des escales navires : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données de l'escale (Avis d'arrivée, demandes d'autorisation d'entrée, d'annulation, de débarquement des marchandises dangereuses, de mouvement, de manifeste marchandise, de la vérification de la cohérence des données, de la facturation, de la conférence de planification des opérations, etc....);

(ii) Le module de gestion des marchandises : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des manifestes (Référentiel des données, rapport de

déchargement, consultation quantité réelle des marchandises embarquées et débarquées, codification des marchandises et SUIVI, listes des chargements/déchargements provisoires et définitifs, etc....);

(iii) Le module de gestion du domaine : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion du domaine portuaire (les lots, référentiel des lots avec caractéristiques, caractéristiques des installations, plan de bornage, demandes d'occupation, cautions et assurances, occupations/contrats, création, validation et suivi des contrats, codification tarifaire spécifique, compteurs d'eau et d'électricité, etc....);

(iv) Le module de gestion des divers : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des prestations diverses (services aux navires, avitaillement en aux, et autres prestations diverses...);

(v) Le module de gestion des concessions : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des concessions ;

(vi) Le module de gestion de la facturation des avoirs et des ristournes : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des avoirs ;

(vii) Le module de gestion du recouvrement : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données permettant le recouvrement des créances ;

(viii) Le module de gestion de paiement électronique multi canal : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des paiements (paiement par carte bancaire, paiement à travers une banque; etc....);

(ix) Le module d'intérêt avec les autres systèmes internes : Il offre les fonctionnalités liées au transfert automatique ou semi-automatique des factures et bons de recouvrements vers la comptabilité, etc.

(x) Le module de gestion de la communauté portuaire (PCS) : Il offre à l'ensemble de la communauté une plateforme d'échanges d'information par des web services, de demande de service, etc.

(xi) Analyses et BI.

3. Le Port Autonome de Pointe-Noire invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci dessus.

4. Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récente et similaires.

5. Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres. ou Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

De l'ampleur des marchés;

De la nature des Services : informatique ;

Du domaine et de l'expertise technique : développement des logiciels ;

6. Le client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard de la compétence et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays (Cv détaillés des experts daté et signé).

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et procédures pour l'utilisation des Consultants » de l'agence de régulation des marchés publics.

8. Les PAPN dressera une liste de 4 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la demande de proposition pour la réalisation des services requis.

9. Les manifestation d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous pour le 18 janvier 2023.

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire Avenue de Loango (immeuble en face de la CNSS) BP :711 -Pointe-Noire -République du Congo
Email : infora papn-cg.org

Copies : ngatse@papn-cg.org; spcpmra papn-cg.org;

10. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 07h30mn à 16h30mn, heure locale, (TU+ 1) auprès de.

Monsieur Cyriaque Aimé NGATSE Directeur des Systèmes d'Information du PAPN Tel:(+242) 06 553 48 48/05 576 5126;

Courriel :ngatse@papn-cg.org ;

Avec Copies : info@papn-cg.org ; spcpm@papn-cg.org

Fait à Pointe-Noire, le 14 DEC. 2022

LE DIRECTEUR GENERAL
DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE



Le Directeur
Général

Séraphin BHALAT

KOUILOU ET POINTE-NOIRE

Des malfaiteurs présentés à la presse

Le commandement territorial de la police judiciaire du Kouilou et de Pointe-Noire, que dirige le colonel de police Edgard Brice Sosthène Malanda, a présenté le 21 décembre deux groupes de malfrats, responsables de cyber criminalité et de recel de divers objets volés.

Composé des sujets des deux Congo, d'un Ougandais, un Angolais et un Ivoirien, le groupe des présumés malfaiteurs responsables de la cyber attaque bancaire est constitué d'Augustin Mangata (Alias ya Nzambi), Francisco Combo, Josephiel Kikassa Malanda, Willy Funua, Balier Zere et Alexandre Coulibaly en fuite.

Edifiant la presse sur le mode opératoire de ces malfrats, le colonel de police Edgard Brice Sosthène Malanda a expliqué qu'il s'agit d'une organisation criminelle transnationale composée des informaticiens qui opèrent souvent les jours de week-end, en l'absence du personnel de la banque. Le commandement territorial des forces de police du Kouilou et de Pointe-Noire a été informé d'un cas de cyber attaque conçu et arrivé à maturité



en vue de la soustraction frauduleuse d'une importante somme d'argent à la banque Crédit du Congo, installée sur l'étendue du territoire national. «Le mode opératoire de ces derniers comprend diverses phases, dont la première consiste à envoyer à la banque un mail piégé après ouverture des comptes des membres du groupe à la banque et l'obtention des cartes monétiques. Ainsi, dès ouverture de ce mail par la

banque, les membres du groupe prennent automatiquement le contrôle du système de gestion, en introduisant des nouvelles informations leur permettant de lever le verrou sur le plafond des retraits d'argent journaliers fixé par la banque à travers les distributeurs automatiques de billets. En suite, la deuxième étape consiste à créditer en millions de FCFA les comptes des membres du groupe

avant la distribution des cartes monétiques et le retrait des fonds à travers divers distributeurs de billets », a-t-il expliqué.

En plus de ce groupe, le commandement territorial de la police judiciaire au Kouilou et à Pointe-Noire a présenté un autre présumé d'association des malfaiteurs et recel des objets volés composé des Maliens, Camerounais, Congolais dont Mohamed Doukara, Sylla Cheickna, Mangala

Magassa, Durch Ekaba, Goma du Ciel Kany et Thierry Kouetche Tefo.

Ces personnes reçoivent en toute conscience le butin composé de téléphones, tablettes, ordinateurs et autres provenant des différents délits et crimes. Pour mieux jouir de ces objets, ils changent les numéros de séries de ces articles et s'intéressent surtout aux outils ou appareils de nouvelle technologie de communication. « Le recel est le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, de dissimuler ou de transmettre le produit d'un crime ou d'un délit. Tous ces présumés malfaiteurs seront présentés au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pointe-Noire pour toutes les fins que ce dernier jugera utiles », a-t-il déclaré.

Séverin Ibara

MUSIQUE CHRÉTIENNE

Josué Nsungu signe «Ma vie»

Le nouveau single de Josué Nsungu est déjà disponible sur toutes les plateformes de téléchargement légal. Une chanson écrite pour redonner espoir à tous ceux qui l'ont perdu. Né à Matadi, en République démocratique du Congo, dans une famille où la musique est une véritable passion, Josué Nsungu chante déjà dans une chorale des enfants dès sa tendre enfance puis dans les groupes de l'église. Plus tard, il va rejoindre Kinshasa pour étudier la musique à l'Institut national des arts où il étoffe son registre musical et devient coach vocal, arrangeur des chœurs et des musiques. En 2014, il sort son premier clip grâce à Giuliano Basalanga, un producteur et manager qui le propulse alors que tout le monde ne lui accordait aucune chance de réussir. «Il m'a boosté à travailler comme un professionnel et a fait de moi un passionné. J'ai beaucoup appris à ses côtés. Après son départ pour la Chine où il est allé poursuivre ses études de cinéma, ma carrière a pris un coup, ajouter à cela les turbulences politiques et économiques qu'a connues le pays », a-t-il expliqué.

Il quitte alors sa RDC natale pour la France. Dans l'hexagone, il va collaborer avec plu-

sieurs artistes et se lance dans la formation d'animateur socio-culturel pour devenir un professionnel. Aujourd'hui, grâce à ce travail à Bievre, en région parisienne, il découvre Gwen Master, un grand beatmaker guyanais avec qui il travaille pour vivre son rêve. «Depuis ce jour, nous avons travaillé jour et nuit pour réaliser notre propre univers musical avec mon groupe Shammah musique. J'ai compris alors que vivre son rêve, c'est faire ce que l'on aime avec amour et joie. Rêve grand et travail, tel est mon slogan de tous les jours. Je remercie Dieu le Tout-Puissant pour l'inspiration et pour la force et sa protection de chaque jour et tous ceux qui, en toute circonstance, ont toujours été à mes côtés», a indiqué José Nsungu.

Pour donner une nouvelle impulsion à sa carrière, il travaille avec Noblesse communication et s'apprête à faire le tour du monde pour répandre l'évangile à travers sa voix. Il est actuellement en plein enregistrement de son album qui sortira très prochainement. L'ensemble de ses oeuvres musicales et ses différentes prestations sont disponibles via ses pages internet et sur les réseaux sociaux.

Hervé Brice Mampouya



ASSOCIATION DES ANCIENS ENFANTS DE TROUPE

NÉCROLOGIE



Le président du bureau exécutif national de l'association des Anciens enfants de troupe du Congo (AET) informe toute la communauté des anciens enfants de troupe, du décès de l'AET Aaron Nkakou, matricule 632 de la promotion des grands anciens, survenu le 12 décembre 2022 en France.

La veillée funèbre se tient à son domicile situé derrière l'ambassade de la République centrafricaine en République du Congo.

Toutes les dispositions inhérentes à l'inhumation de ce vénérable grand ancien seront communiquées ultérieurement.

INSERTION LEGALE

Suivant décision de l'associé unique en date du 6 décembre 2022, enregistrée à l'EDT Pointe-Noire centre le 14 décembre 2022, sous le numéro 9628, folio n°234/12, il a été décidé de la nomination de Monsieur Adriano De Carlo en qualité de gérant de la société Projets Techniques Congo, en sigle PROTECO, en remplacement de Monsieur Claudio CONTI, qui a fait valoir ses droits à la retraite, pour une durée de deux (2) ans.

Cet acte a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 21 décembre 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-D-01249.

Cabinet d'Avocats GOMES

OFFRE D'EMPLOI – AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

POSTES VACANTS:
GENERAL SERVICES OFFICE ASSISTANT (ASSISTANT AUX SERVICES MOYENS GENERAUX)
AUTOMOTIVE MECHANIC (MECANICIEN AUTO)

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES: 19 DECEMBRE, 2022
 DATE DE CLOTURE: 03 JANVIER, 2023

EXIGENCES DU POSTE & COMMENT POSTULER
 Merci de bien vouloir visiter le site web : <https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancy-search/searchVacancies.hms> (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

La mission américaine à Brazzaville apprécie une main-d'œuvre d'origines, de cultures et de points de vue différents. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous et nous invitons les candidats de divers horizons à postuler.

ANNONCE

Soutenance de thèse de doctorat unique à l'université Marien Nguabi. Présentée et soutenue publiquement par Mme Mvoutou Loukobo Divine sous la direction du professeur Placide Moudoudou. Le 27 décembre 22 à 14 heures dans la salle de réunion de la présidence de ladite université.

EN VENTE



MATIERE DE LENTEUR
RECUEIL DE POESIE

Je réside dans les mots empruntés aux territoires fables de la France ex-colonies de la patrie poétique je réside dans les mots étroits, des mots chevillés qui me situent en langue intermédiaire entre deux pays m'appartenant deux pieds d'un homme à une tête.

Je réside dans les mots emmêlés quand ne grandit pas le tonnerre pendant l'hiver et que les kits scolaires disparaissent et entrent dans le couloir de vie avec tant de hargne.

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Contes sans manche" (2011), de "Ne plus voir. Paroles altières pour Jean-Blaize Bilombo Samba" (2013), de "Les Fragments sauvagés" (2014). "Matière de lenteur" initialement publié en édition bilingue (français/français) en 2019, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Laurent Tenga

LE DROIT DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEMAC
ÉTUDE COMPARÉE



FSSAL

Omer MASSEM

Ne laisse pas la nuit tomber sur tes épaules

POESIES DES CINQ CONTINENTS



L'Harmattan

Roland BEMBELLY

Code des Hydrocarbures du Congo

Notes, commentaires, jurisprudence et éléments de droit comparé

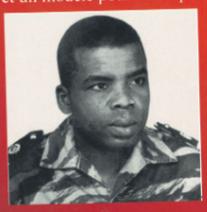


ESKAYE

Roch Cyriaque GALEBAYI

Le Commandant Marien Nguabi (1938-1977)

Un leader charismatique et un modèle pour l'Afrique

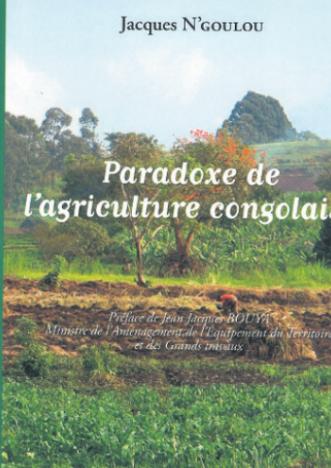


Préface du Pr. Théophile OBENGA

Jacques N'GOULOU

Paradoxe de l'agriculture congolaise

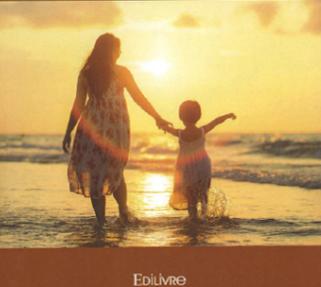
Préface de Jean Jacques BOUYA
Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche



Edilivre

Noëly Galoy

Les Grandes Femmes sont faites de petites filles

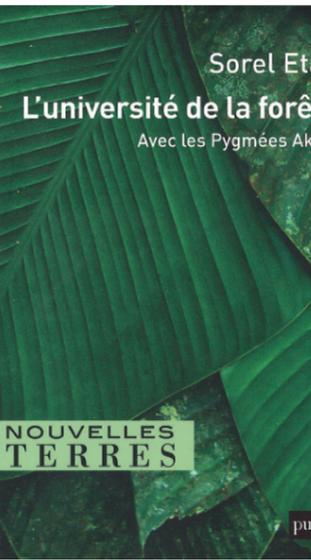


Edilivre

Sorel Et

L'université de la forêt
Avec les Pygmées Ak

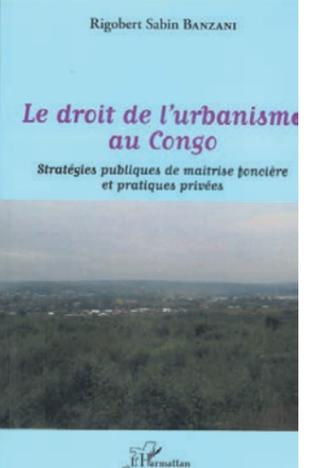
NOUVELLES TERRES



pub

Rigobert Sabin BANZANI

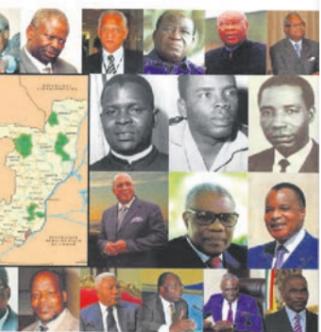
Le droit de l'urbanisme au Congo
Stratégies publiques de maîtrise foncière et pratiques privées



L'Harmattan

Placide Moudoudou

PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)



FRANCE-CONGO

Denis Sassou N'Guesso s'entretient avec Emmanuel Macron

Le chef de l'État français, Emmanuel Macron, a reçu en tête-à-tête à l'Élysée son homologue congolais, Denis Sassou N'Guesso, dans le cadre du prolongement de la séculaire et excellente relation bilatérale entre la République du Congo et la République française.

De retour de Washington où il a pris part au sommet Etats-Unis/Afrique du 13 au 15 décembre, le président Denis Sassou N'Guesso a été reçu par Emmanuel Macron le 22 décembre, en début de matinée, à Paris.

Certes, le contenu de l'entretien entre les deux hommes d'Etat n'a pas été dévoilé. Il n'en demeure pas moins que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'appui à porter aux consultations mutuelles, menées au quotidien via les diplomaties respectives, des relations d'affaires ou par la société civile.

La France et le Congo sont liés par le destin commun de l'Histoire. C'est dans ce cadre que se sont tenues, par exemple, une conférence à l'Assemblée nationale française et une autre à Albertville, portant sur le thème «Brazzaville capitale de la France libre». Auparavant, Verquin avait célébré, en novembre dernier, le 82e anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle.

Concernant les liens de coopération bilatérale, la France se place au premier plan de bailleurs de fonds. Elle intervient au Congo par le biais de



Denis Sassou N'Guesso reçu par Emmanuel Macron à l'Élysée, le 22 décembre 2022/ Presse présidentielle du Congo

l'Agence française de développement qui finance divers projets socio-économiques et culturels. Une délégation de vingt opérateurs économiques du Mouvement des entreprises de France venait de séjourner au Congo.

Au cours de cet échange de plus d'une heure, Denis Sassou N'Guesso et Emmanuel Macron, fervents défenseurs de la biodiversité, ont également abordé les questions relatives à l'urgence agricole et alimentaire qui menace le continent africain.

Le Chef de l'État congolais, en tant que président de la Commission climat du Bassin du Congo, porte ce combat en prônant le développement des énergies renouvelables afin de permettre au continent africain d'amorcer sa transition énergétique sur la base de ces énormes potentialités.

Dans la conformité de sa dernière visite de travail en novembre de l'année dernière en France, Denis Sassou N'Guesso a achevé celle-ci dans une visible atmosphère d'entente cordiale.

Marie Alfred Ngoma

DISTINCTION

Béline Ayessa élevée au rang de citoyenne d'honneur de Makélékélé

Par décision n°008, l'administrateur maire de l'arrondissement 1, Makélékélé, a élevé Béline Ayessa, directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, au rang de citoyenne d'honneur dudit arrondissement. La cérémonie y relative s'est tenue le 21 décembre au quartier Château d'eau, en présence du député de Makélékélé 3, Claude Ayessa.

Dès l'entame de la cérémonie, l'administrateur maire, Laurent Edgard Bassoukissa, a affirmé qu'à ce jour, les choses ont changé à la mairie de Makélékélé et ils doivent faire bouger les lignes pour un changement radical.

Au cours de cette année finissante, a-t-il poursuivi, la population de Makélékélé va œuvrer sans détours pour maintenir ses quartiers dans un état normal de salubrité. Pour ce faire, à chacune des descentes des responsables dans les quartiers, ils se sont attelés à la moralisation de leurs concitoyens afin qu'ils entretiennent leur environnement. « Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, nous invite à privilégier le travail et nous débarrasser des comportements déviants et inciviques. C'est pour cette raison évidente que nous invitons le personnel au ressaisissement. De même, comme nous le savons tous, le président de la République fait de la paix son crédo. C'est pourquoi nous devons travailler sans ménagement à la sauvegarde de cette paix, denrée indispensable pour le développement de notre pays. Nous nous réjouissons de ce que les élections législatives et locales de juillet 2022 se sont tenues dans la paix et la sécurité dans notre arrondissement », a martelé le maire.

Abordant le vif du sujet, Laurent Edgard Bassoukissa a informé l'auditoire qu'à la réunion hebdomadaire

des chefs de quartier du 25 novembre dernier, Béline Ayessa, directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, a été désignée citoyenne d'honneur de Makélékélé. Cette consécration est l'expression de sa volonté d'accompagner cet arrondissement dans sa quête de développement. « *Jose dire à hue et à dia, comme nous l'impose notre choix sur Mme Belinda Ayessa qui a marqué nos esprits, elle est bien évidemment une femme de cœur et de partage. Ainsi, nous avons de bonnes raisons de l'élever à ce titre. Mme Belinda Ayessa, citoyenne d'honneur de Makélékélé, vous l'êtes aujourd'hui, vous le demeurez. Makélékélé vous accueille et vous prie, partout où vous irez, de mener un plaidoyer à son avantage. Merci d'avoir accepté de porter ce grand dessein parce que vous êtes une grande dame* », a déclaré l'administrateur-maire, tout en la félicitant au nom de la population de Makélékélé et en son nom propre.

Makélékélé, terre hospitalière

Enfin, l'administrateur maire de Makélékélé a fait savoir que l'année 2023 devra être une année de travail, de changement de mentalité pour qu'ils bénéficient de la confiance des autorités. Ce travail devra se réaliser dans la sécurité, la confiance et la rigueur et ceci à tous les niveaux de responsabilité.



L'administrateur-maire de Makélékélé élevant Béline Ayessa au rang de citoyenne d'honneur dudit arrondissement/ Adiac

Après cette distinction qui lui a été faite, la désormais citoyenne d'honneur de Makélékélé a souligné que cette cérémonie revêt un caractère fort tant dans sa symbolique que dans sa définition. « C'est ce jour que vous avez choisi, M. Laurent Edgard Bassoukissa, pour faire de moi citoyenne d'honneur de Makélékélé, premier arrondissement de Brazzaville... Et puisque vous m'aviez remis cette distinction, en votre nom et au nom de toute la population de Makélékélé, vous m'introduisez dans votre maison. J'y entre, donc, avec fierté et humilité, mais encour-

ragée par vos mots, habillés qu'ils sont par la chaleureuse hospitalité qui vous caractérise et qui caractérise toute la population de notre arrondissement », a-t-elle déclaré. Béline Ayessa a reconnu également que si elle a pu se tenir devant cette assemblée, c'est grâce à celui sans lequel toutes ces personnes réunies en cette circonstance n'allaient certainement pas la reconnaître aujourd'hui comme étant l'une des leurs. Il s'agit du président Denis Sassou N'Guesso, qui a toujours prôné l'unité du peuple congolais.

Avant d'indiquer que là où l'on met son

pied on doit aussi y mettre son cœur. « C'est dans cette singulière alliance entre ce qui nous porte et l'audace de le réaliser qu'il nous faut toujours marcher ensemble sur le chemin d'un développement durable. Ces mots que je prononce comme un crédo sont le socle de la conviction qui m'habite jour après jour... Nous voudrions surtout marquer, avec l'optimisme de notre volonté, l'importance d'une vie qui en a inspiré d'autres et qui nous convie à ouvrir des voies de rencontre entre congolais », a-t-elle dit.

Bruno Okokana